



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 18 janvier 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-1

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 30 NOVEMBRE ET 7 DÉCEMBRE 2016 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 6 DÉCEMBRE À 16 H 15 ET 16 H 20 ET 14 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 30 novembre et 7 décembre 2016 ainsi que des séances spéciales tenues les 6 décembre à 16 h 15 et 16 h 20 et 14 décembre 2016 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2017-2

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - LUMCA INC. - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-951 du 27 août 2014, adjugeait à la firme Lumca inc. un contrat pour la fourniture d'équipements d'éclairage pour les travaux de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier pour un montant de 275 043,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande un montant total de 31 460,62 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 131438, 133388 et 140762 ont déjà été approuvées pour un montant total de 25 511,81 \$ incluant les taxes, représentant une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation de l'ajustement du coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 131438, 133388 et 140762 pour un montant de 25 511,81 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 5 948,81 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Lumca inc., pour la fourniture d'équipements d'éclairage pour le projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 31 460,62 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 306 503,82 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-008-07469	3 113,94 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier – Éclairage
02-39400-649-12406	2 318,12 \$	Recouvrables de tiers – Dommages
04-13493	258,70 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	258,05 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-3

AUTORISATION DE L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - FIRME STANTEC - IMPLANTATION D'UN PROCÉDÉ DE DÉSINFECTION PAR ULTRAVIOLETS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1676 du 28 novembre 2012, mandatait la firme Stantec (anciennement Dessau) pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils requis dans le cadre du projet d'implantation d'un procédé de désinfection UV à la station d'épuration du secteur de Gatineau pour un montant total de 898 817,06 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1381 du 19 novembre 2014, entérinait un premier ajustement de coût négatif pour un montant total de (100 506,54 \$) incluant les taxes, portant le contrat à un montant de 798 310,52 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux en résidence pour un montant de 68 985 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par les délégations de pouvoir numéros 139148 et 140157;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux en résidence pour un montant de 20 695,50 \$ incluant les taxes, ont été requis jusqu'à l'achèvement des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 139148 et 140157 pour un montant total de 68 985 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 20 695,50 \$ incluant les taxes, dans le cadre du mandat pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils requis dans le cadre du projet d'implantation d'un procédé de désinfection UV à la station d'épuration du secteur de Gatineau, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 89 680,50 \$ incluant les taxes. Le coût total de ce contrat représente un montant de 887 991,02 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30662-013-07781	18 897,75 \$	Travaux et honoraires professionnels – Désinfection de l'usine du secteur de Gatineau – Avenant consultant
04-13493	900,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	897,75 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-4

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE ARTHUR-GRAVELINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Arthur-Graveline, dossier RS-16-219, comme illustré au plan numéro CRO-16-524 du 23 novembre 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Arthur-Graveline	Sud	À partir du chemin Vanier, sur une distance de 121 m vers l'est	De décembre à mars

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Arthur-Graveline	Sud	À partir du chemin Vanier, sur une distance de 121 m vers l'est	2 heures D'avril à novembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-524 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-5

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - IMPASSE BERTHE-MORISOT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur l'impasse Berthe-Morisot, dossier RS-16-243, comme illustré au plan numéro CRO-16-551 du 5 décembre 2016.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Impasse Berthe-Morisot	Nord	À partir de la rue Henri-Matisse, sur une distance de 138 m vers l'ouest	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Impasse Berthe-Morisot	Nord	À partir de la rue Henri-Matisse, sur une distance de 138 m vers l'ouest	2 heures 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-551 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-6

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ATTESTATION DE TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LE BOULEVARD DES HAUTES-PLAINES ENTRE LE BOULEVARD DE LA TECHNOLOGIE ET LA RUE DU PARCOURS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du 6 septembre 2016, une subvention d'un montant maximal de 5 701 \$ a été accordée à la Ville de Gatineau dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée du boulevard des Hautes-Plaines entre le boulevard de la Technologie et la rue du Parcours;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la chaussée du boulevard des Hautes-Plaines, entre le boulevard de la Technologie et la rue du Parcours, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une résolution attestant que les travaux de réfection de ce tronçon ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- atteste que les travaux de réfection de la chaussée du boulevard des Hautes-Plaines, entre le boulevard de la Technologie et la rue du Parcours, pour un montant de 1 499 059,91 \$ incluant les taxes, ont été effectués et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention d'un montant de 5 701 \$;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la demande finale ainsi que les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville pour les travaux de réfection de la chaussée du boulevard des Hautes-Plaines.

Adoptée

CE-2017-7

AUTORISER UN AJUSTEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - LES SERVICES EXP INC. - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX 2016, LOT 2

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-340 du 11 mai 2016, adjugeait un contrat à la firme Les services EXP inc., pour le contrôle qualitatif des matériaux 2016, lot 2, d'un montant total approximatif de 106 524,34 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 142974 a déjà été approuvée pour un montant total de 9 637,15 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services EXP inc. a déposé une proposition d'honoraires d'un montant de 12 301,18 \$ incluant les taxes, pour réaliser des activités additionnelles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires additionnels sont requis pour effectuer des activités non prévues initialement au contrat, mais rendues nécessaires dans la réalisation du chantier de remplacement de l'égout sanitaire sur l'avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 142974 d'un montant de 9 637,15 \$ incluant les taxes;
- approuve la demande d'honoraires additionnels d'un montant de 12 301,18 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels à la firme Les services EXP inc. d'un montant cumulatif de 21 938,33 \$ incluant les taxes, pour les services additionnels de laboratoire demandés pour le lot 2 du contrôle qualitatif des matériaux.

Le coût total du contrat représente un montant total de 128 462,67 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-016-07769	11 232,61 \$	Honoraires professionnels – Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts – 16-3083 – Avenue de Buckingham
04-13493	534,95 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	533,62 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-8

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE - PROJET DE STABILISATION DES BERGES DU FOSSÉ DE DRAINAGE DU CHEMIN FRASER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-614 du 4 juillet 2016, a octroyé un mandat à la firme d'experts-conseil Stantec ltée pour la fourniture de services professionnels, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux pour le projet de stabilisation des berges du fossé de drainage du chemin Fraser, pour un montant total approximatif de 68 179,44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de stabilisation des berges du fossé de drainage du chemin Fraser est assujéti à un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de stabilisation des berges du fossé de drainage du chemin Fraser est assujéti à une autorisation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer les demandes de certificat d'autorisation et d'autorisation au nom de la Ville auprès des autorités compétentes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la firme d'experts-conseil Stantec ltée, 900, boulevard de la Carrière, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, à signer toute demande de certificat d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de stabilisation du fossé de drainage du chemin Fraser;
- la même firme à signer toute demande d'autorisation au ministre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (section Pêches) en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune pour le projet de stabilisation du fossé de drainage du chemin Fraser;
- la même firme à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Adoptée

CE-2017-9

DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - PROJET DE BOUCLAGE D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DU CHEMIN EARDLEY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-379 du 18 mai 2016, a octroyé un mandat à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour la fourniture de services professionnels, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux pour le projet de réfection du Vieux-Aylmer – Chemin Eardley et rue Jubilee, pour un montant total approximatif de 227 650,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de bouclage d'aqueduc et de réfection du chemin Eardley est assujéti à une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer la demande d'autorisation et le certificat de conformité des travaux au nom de la Ville auprès des autorités compétentes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, à signer toute demande d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet bouclage d'aqueduc et de réfection du chemin Eardley;
- autorise la même firme à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- autorise la même firme à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée;
- confirme son engagement à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

CE-2017-10

ENTENTE ENTRE LA VILLE ET HYDRO-QUÉBEC - AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES LAVAL, KENT ET AUBRY, PHASE I - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-635 du 6 juillet 2016, octroyait un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour un montant total de 6 121 970,93 \$, pour les travaux de réaménagement des rues Kent, Laval et Aubry, phase I;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par CIMA+ pour un montant de 99 453,38 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 142717;

CONSIDÉRANT QUE le consultant CIMA+ S.E.N.C. recommande des travaux supplémentaires pour un montant de 402 998,87 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une portion de ces travaux additionnels concerne les travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques qui seront remboursés par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une entente est à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville pour la réalisation de ces travaux par la Ville et le remboursement des coûts réels par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 142717 pour un coût total de 99 453,38 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 402 998,87 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat de réaménagement des rues Laval, Kent et Aubry, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 502 452,25 \$ incluant les taxes. Le coût net total de ce contrat représente un montant de 6 624 423,18 \$ incluant les taxes.
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville le projet de protocole d'entente relatif à la réalisation des ouvrages de génie civil avec Hydro-Québec;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-003-07492	146 856,52 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville – Aménagement des rues Laval, Kent et Aubry
06-30775-002-07390	(90 814,19) \$	Délégation de pouvoir numéro 142717 – Travaux d'enfouissement remboursés par Hydro-Québec (transfert de l'engagement au futur FDI)
Futur FDI	311 949,36 \$	Contribution d'Hydro-Québec – Enfouissement RTU
04-13493	17 525,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	17 481,68 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-11

DOSSIER 2017 SI 014 - SERVICES PROFESSIONNELS - MOIS DU VÉLO 2017 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le projet Mois du vélo 2017 est la troisième édition d'une campagne visant à faire la promotion des déplacements utilitaires en vélo;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite redevenir la capitale du vélo du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche vise à intégrer les acteurs du territoire et miser sur les forces du milieu déjà bien engagées dans la promotion du vélo;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire appel pour la troisième année aux services de deux organismes à but non lucratif spécialisés et intégrés dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif, et ce, en vertu de l'article 573.3 alinéa 2.1 de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat au consortium MOBI-O et AVO pour la fourniture de services professionnels pour la coordination de la programmation du mois du vélo 2017 pour un montant total de 34 370,91 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de services déposée le 18 novembre 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16006-001-07766	31 385,22 \$	Projet Mois du vélo 2017
04-13493	1 494,71 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 490,98 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-12

SOUMISSION 2016 SI 315 - FOURNITURE D'UNE COURONNE ET D'UN PIGNON POUR LA TABLE DU DÉCANTEUR - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la couronne de la table du décanteur nécessite une réparation majeure;

CONSIDÉRANT QUE la firme Ovivo est le fabricant des composantes de la table de décantation;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant, et ce, en vertu de l'article 573.3 alinéa 9 de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Ovivo, 48, boulevard Alliance, unité 107, Barrie, Ontario, L4M 5K3, pour la fourniture d'une couronne et d'un pignon pour la table de décantation de l'usine de traitement des eaux usées de Gatineau, et ce, pour un montant total de 77 150,52 \$ incluant les taxes, le tout conformément à sa soumission du 7 décembre 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14031-018-07767	70 448,71 \$	Enveloppe travaux correctifs aux infrastructures – Couronne et pignon
04-13493	3 355,10 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 346,71 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-13*

Modifiée par la résolution
numéro CE-2017-742* du
2017-08-29

VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - LOT 5 437 980 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE VERNON - 9537422 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 437 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie d'environ 7 811,7 m², situé sur la rue Vernon, dans le parc industriel Pink;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9537422 Canada inc. a déposé une promesse d'achat, le 18 novembre 2016, et propose d'acquérir une partie du lot 5 437 980 afin d'y loger une entreprise en construction, entretien et paysagement;

CONSIDÉRANT QUE le projet entraînera des investissements de plus de 900 000 \$ et la création de plus de huit emplois sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente approximatif de 80 721,06 \$ ($\pm 10,33$ \$/m²) a été calculé à partir du taux unitaire prévu à la grille de prix adoptée par la résolution numéro CM-2015-49 du 20 janvier 2015, soit le taux en vigueur au moment de l'acceptation du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de vendre à la compagnie 9537422 Canada inc. une partie du lot 5 437 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale d'environ 7 811,7 m², au prix approximatif de 80 721,06 \$ ($\pm 10,33$ \$/m²) plus la TPS et la TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise par la compagnie 9537422 Canada inc. et dûment signée le 18 novembre 2016;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente comme prévu à la promesse d'achat, si requis;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir, notamment quant aux obligations de construction, et autoriser ce dernier, advenant le défaut de la compagnie 9537422 Canada inc., à confisquer la sureté de 10 % en garantie de l'obligation de construction ainsi qu'à accorder un nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux;

- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut de la compagnie 9537422 Canada inc. de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, incluant le respect du nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services municipaux concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-14*

VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - PARTIE DU LOT 5 367 753 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN INDUSTRIEL - 8625549 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 367 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie d'environ 35 017 m², situé sur le chemin Industriel, dans l'Aéroparc;

CONSIDÉRANT QUE le projet entraînera des investissements de plus de 1 100 000 \$ et le maintien de neuf emplois à temps plein et sept emplois à temps partiel sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 8625549 Canada inc. a déposé une promesse d'achat, le 6 décembre 2016, et propose d'acquérir une partie du lot 5 367 753 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 768,6 m², afin d'y loger une entreprise spécialisée en inspection, réparation et installation de panneaux d'alarme-incendie et de gicleurs;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente de 111 896,75 \$ (\pm 23,47 \$/m²) a été calculé à partir du taux unitaire prévu à la grille de prix adoptée par la résolution numéro CM-2015-49 du 20 janvier 2015, soit le taux en vigueur au moment de l'acceptation du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de vendre à la compagnie 8625549 Canada inc., une partie du lot 5 367 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale d'environ 4 768,6 m², au prix de 111 896,75 \$ (\pm 23,47 \$/m²) plus la TPS et la TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise par la compagnie 8625549 Canada inc. et dûment signée le 6 décembre 2016;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente comme prévu à la promesse d'achat, si requis;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir, notamment quant aux obligations de construction, et autoriser ce dernier, advenant le défaut de la compagnie 8625549 Canada inc., à confisquer la sûreté de 10 % en garantie de l'obligation de construction ainsi qu'à accorder un nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux;

- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut de la compagnie 8625549 Canada inc. de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, incluant le respect du nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services municipaux concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-15

SOUSSION 2016 SP 283 - LOCATION DE 15 TRACTEURS AVEC TONDEUSES, D'UNE FAUCHEUSE ET D'UN TRACTEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carrière & Poirier Equipment ltd, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la location de 15 tracteurs avec tondeuses, d'une faucheuse et d'un tracteur sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 163 817,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 novembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-516-07775	121 708,44 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes – Location à long terme – Machinerie
02-71425-516-07776	27 878,80 \$	Terrains sportifs – Location à long terme – Machinerie
04-13493	7 124,05 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	7 106,24 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-16

SOUSSION 2016 SP 051 - FOURNITURE DE DEUX RÉTROCAVEUSES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J.R. Brisson Equipment ltd, 121, St-Pierre, Vars, Ontario, KOA 3H0, pour la fourniture de deux rétrocaveuses, pour un montant total de 443 570,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 septembre 2016, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16001-001-07777	405 038,62 \$	Programme de remplacement de véhicules et machineries – Rattrapage de deux rétrocaveuses (PTI)
04-13493	19 289,85 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	19 241,63 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-17

SOUSSION 2016 SI 320 - FOURNITURE DE PIÈCES JOHNSTON - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pièces d'équipement Bergor, 48, rue Séguin, Rigaud, Québec, J0P 1P0, pour la fourniture de pièces de balai mécanique sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 34 861,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 décembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-39800-649-07778	31 833,57 \$	Ateliers mécaniques – Voirie – Autres pièces
04-13493	1 516,06 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 512,28 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-18*

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR LES PATINOIRES DE PROXIMITÉ 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-462 du 10 juin 2014, acceptait le nouveau plan de déploiement des patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT QUE le plan de déploiement des patinoires extérieures permet une offre de 88 patinoires extérieures, soit trois grands publics, 62 patinoires avec ou sans bandes et 23 patinoires de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a reçu 21 demandes de la part des organismes afin d'entretenir une patinoire de proximité et a procédé à l'analyse de celle-ci :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les recommandations du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés concernant le soutien financier pour une somme de 80 500 \$ aux organismes, comme indiqué à l'annexe A, conformément au budget alloué au plan de déploiement des patinoires;

- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux organismes identifiés à l'annexe A sur présentation de pièce de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71230-971	80 500 \$	Patinoires extérieures – Animation et sites de glisse – Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-19

SOUSSION 2016 SI 268 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE TABLES À LANGER POUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Sani-Sol inc., 149, rue Iber, Stittsville, Ontario, K2S 1E7, pour la fourniture et la livraison de tables à langer pour les édifices municipaux, pour un montant total de 43 357,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 novembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59130-692-07765	39 590,78 \$	Politique familiale – Équipements non capitalisables
04-13493	1 885,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 880,79 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-59130-419	32 000 \$		Politique familiale – Autres services professionnels et administratifs
02-59130-692		32 000 \$	Politique familiale – Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-20*

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU ET OCTROI D'UNE SUBVENTION DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DANS LE VIEUX-GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'une démarche de revitalisation urbaine intégrée est en cours depuis 2014 dans le Vieux-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une ressource est nécessaire afin d'assurer la coordination de la démarche;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire soutenir la démarche de revitalisation urbaine intégrée par l'octroi d'une subvention;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'orientation composé de représentants de la Ville, d'organismes communautaires et publics a été constitué afin d'encadrer la démarche;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau siège à ce comité d'orientation à titre de partenaire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau désire assumer le rôle de fiduciaire des ressources financières pour le Comité d'orientation de la revitalisation urbaine intégrée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau est un partenaire reconnu par la Ville en lien avec la Politique de développement social;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2015-934 du 8 décembre 2015, a adopté le plan d'action de la Politique en développement social qui identifie un soutien financier de 80 000 \$ afin de permettre la mise en œuvre du plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée du Vieux-Gatineau.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 30 000 \$ au nom du Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8, à la signature du protocole d'entente et un second chèque de 25 000 \$ selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente, sur présentation des pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;
- d'autoriser le trésorier à prévoir un montant annuel de 25 000 \$ au budget de la Politique de développement social pour l'année 2018 (Orientation 1, Action 1.2.2), comme identifié au protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59120-971	55 000 \$	Politique de développement social – Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-21

SOUSSION 2016 SP 281 - IMPRESSION DU PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS - CINQ ÉDITIONS - 2017-2018 - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe d'imprimerie St. Joseph inc., 1165, rue Kenaston, Ottawa, Ontario, K1G 6S1, pour l'impression du programme Culture et loisirs, printemps-été 2017 à automne 2018, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 102 293,26 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 novembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2018, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-344-07774	54 602,00 \$	Programme Culture et loisirs – Impression et diffusion
04-13493	2 658,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 871,71 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-70020-419	15 000 \$		Programme Culture et loisirs – Autres services professionnels et administratifs
02-72122-649	5 000 \$		Ateliers culturels – Autres pièces
02-70020-344		20 000 \$	Programme Culture et loisirs – Impression et diffusion

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-22

SOUSSION 2012 SP 368 - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT PERMETTANT LA GESTION DE LA PREUVE NUMÉRIQUE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par ses résolutions numéros CE-2013-706 du 8 mai 2013 et CE-2016-33 du 20 janvier 2016, adjugeait des contrats pour l'acquisition d'une solution pour la gestion de la preuve numérique (logiciel, équipements et support et maintenance) pour un montant total de 373 204,74 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement, par l'émission du bon de commande numéro 114784, a acquis des équipements supplémentaires pour un montant de 24 973,81 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la solution « Commander » (logiciel et équipement) nécessite un rehaussement et que le fournisseur accepte de remplacer le logiciel et les équipements acquis, et ce, sans frais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit toutefois acquitter les frais reliés au support et maintenance pour les années 2018 à 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (6b) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet de la protection de droits exclusifs, comme les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions MediaSolv/Taser international, 17800, North 85th Street, Scottsdale, Arizona, 85255, pour le paiement des frais de support et maintenance pour la solution « Evidence.com » jusqu'à décembre 2021 pour le système de gestion de la preuve numérique dans trois salles d'entrevue vidéo et les salles d'ivressomètre, sur la base du prix unitaire pour un montant supplémentaire approximatif de 91 882,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission du 17 novembre 2016 portant ainsi la valeur totale du système de gestion de la preuve numérique à un grand total de 465 087,46 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2018 à 2021 les fonds nécessaires à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21601-672-07770	491,36 \$	Technologie – Pièces d'équipements et logiciels informatiques
04-13493	23,40 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	23,34 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-23

SOUSSION 2016 SI 276 - FOURNITURE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Buckingham Chevrolet Buick GMC, 975, chemin de Masson, Gatineau, Québec, J8M 1R4, pour la fourniture d'un véhicule utilitaire sport GMC Terrain pour un montant total de 31 715,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 novembre 2016, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16003-002-07771	28 960,86 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie – Police et stationnement – Deux fourgons 1/4 tonne
04-13493	1 379,25 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 375,81 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-24

PAIEMENT DE LA FACTURE À LA COMPAGNIE VERSATERM INC. POUR L'ENTRETIEN ET LA MISE À JOUR DES LOGICIELS DE GESTION DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION POLICIÈRE ET INCENDIE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-1007 du 6 août 2002, adjugeait à la compagnie Versaterm inc. un contrat pour l'acquisition des produits PoliceACAD et FireCAD pour la mise à niveau et le rehaussement des logiciels répartiels de police et d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-92 du 22 janvier 2003, approuvait l'octroi d'un contrat pour l'entretien et la mise à jour des logiciels Versadex (système de gestion de dossier);

CONSIDÉRANT QU'entre les années 2004 et 2013, la Ville de Gatineau a acquis des rehaussements et des applications informationnelles à ses logiciels de gestion, de communication et d'information policière et incendie, ce qui a engendré une augmentation de frais d'entretien de support et que le montant pour ces frais est maintenant de 338 465,70 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat d'entretien de support et de mise à jour pour ces logiciels de communication et d'information policière et incendie et que la compagnie Versaterm inc., 2300, avenue Carling, Ottawa, Ontario, K2B 7G1, est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3, alinéa 6 de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection des droits exclusifs, comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'accorder à la compagnie Versaterm inc. un contrat d'entretien, de support et de la mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'information policière et incendie pour l'année 2017;
- d'autoriser le trésorier à acquitter la facture découlant du contrat sur présentation des pièces justificatives émises par la compagnie Versaterm inc., et ce, pour un montant de 338 465,71 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21601-555-07772	293 611,08 \$	Technologie – Police – Entretien de logiciels
02-22100-555-07773	15 453,21 \$	Administration – Incendies – Entretien de logiciels
04-13493	14 719,11 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	14 682,31 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-25

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES EN DATE DU 15 JUIN 2017 - MANDAT AU TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les revenus de taxes municipales de la municipalité soient perçus avec promptitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à :

- dresser la liste des immeubles à être vendus le 15 juin 2017 pour des taxes municipales impayées de l'année 2015, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);
- mandater un notaire pour que soient effectuées sur demande, la vérification et la recherche de titres de propriétés pour certains immeubles à être vendus;
- mandater un arpenteur-géomètre pour que soient effectués sur demande, les plans et les descriptions techniques pour certains immeubles à être vendus;
- facturer tous les frais inhérents au processus de vente et encourus par la municipalité, par unité d'évaluation, soit pour ou après l'expédition de l'avis final ou soit dans le cadre de la vente pour taxes et des procédures subséquentes.

Ces frais comprennent notamment et sans restreindre le paragraphe précédent :

- les frais de signification;
- les frais de recherches de propriétaires et de titres;
- les frais d'arpentage pour les descriptions techniques;
- les frais de publications dans les journaux;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances;
- les frais liés à l'organisation et la tenue de la vente pour taxes.

Le montant des frais encourus pour chacun des dossiers sera de 125 \$.

Adoptée

CE-2017-26

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-48 POUR UN MONTANT TOTAL DE 366 506,18 \$ POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 NOVEMBRE 2016

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-48 d'un montant de 366 506,18 \$ pour la période du 24 au 30 novembre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-27

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 41, 42, 43 ET 44 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 48, 49, 50 ET 51 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 42, 43, 44 ET 45 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 45, 46, 47 ET 48

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 41, 42, 43 et 44, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 48, 49, 50 et 51, les listes des réquisitions numéros 42, 43, 44 et 45 ainsi que les listes des embauches numéros 45, 46, 47 et 48 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 41	Pièces de comptes à payer	23 638,67 \$	28 novembre au 2 décembre 2016
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	417 038,28 \$	28 novembre au 2 décembre 2016
Liste des réquisitions numéro 42	Pièces de comptes à payer	4 144,59 \$	28 novembre au 2 décembre 2016
Liste des embauches numéro 45	Embauches de personnel temporaire	71 725,64 \$	20 au 26 novembre 2016

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 42	Pièces de comptes à payer	33 901,29 \$	5 au 9 décembre 2016
Liste PD numéro 49	Pièces de comptes à payer	524 977,50 \$	5 au 9 décembre 2016
Liste des réquisitions numéro 43	Pièces de comptes à payer	5 765,05 \$	5 au 9 décembre 2016
Liste des embauches numéro 46	Embauches de personnel temporaire	824 110,09 \$	27 novembre au 3 décembre 2016

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 43	Pièces de comptes à payer	2 427,16 \$	12 au 16 décembre 2016
Liste PD numéro 50	Pièces de comptes à payer	465 541,92 \$	12 au 16 décembre 2016
Liste des réquisitions numéro 44	Pièces de comptes à payer	4 390,65 \$	12 au 16 décembre 2016
Liste des embauches numéro 47	Embauches de personnel temporaire	3 102 139,60 \$	4 au 10 décembre 2016

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 44	Pièces de comptes à payer	11 857,43 \$	19 au 23 décembre 2016
Liste PD numéro 51	Pièces de comptes à payer	365 965,17 \$	19 au 23 décembre 2016
Liste des réquisitions numéro 45	Pièces de comptes à payer	13 684,18 \$	19 au 23 décembre 2016
Liste des embauches numéro 48	Embauches de personnel temporaire	522 322,60 \$	11 au 17 décembre 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-28

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 45 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 52 ET 1 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 46 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 49

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 45, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 52 et 1, la liste des réquisitions numéro 46 ainsi que la liste des embauches numéro 49 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 45	Pièces de comptes à payer	4 809,71 \$	26 décembre 2016 au 6 janvier 2017
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	397 298,10 \$	26 décembre 2016 au 6 janvier 2017
Liste des réquisitions numéro 46	Pièces de comptes à payer	1 192,85 \$	2 au 6 janvier 2017
Liste des embauches numéro 49	Embauches de personnel temporaire	118 225,91 \$	18 au 31 décembre 2016

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 1	Pièces de comptes à payer	6 206,80 \$	2 au 6 janvier 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-29

SUBVENTION DE 5 000 \$ - CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BLANCHE DE GATINEAU INC. - RÉALISATION DE TRAVAUX DE DRAINAGE ET D'AQUEDUC NÉCESSAIRES POUR LE PROJET DES JARDINS COMMUNAUTAIRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche de Gatineau inc., 205, rue Wells, Gatineau, Québec, J8P 7G1, à titre de subvention pour la réalisation des travaux de drainage et d'aqueduc nécessaires pour le projet des jardins communautaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	5 000 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement – Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79946-692	5 000 \$		Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement – Équipements non capitalisables
02-79946-972		5 000 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-30

SOUSSION 2017 SP 002 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLECTIONS 2017 - SERVICE DU GREFFE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Innovision+ inc., 1963, Frank-Carrel, suite 200, Québec, Québec, G1N 2E6, pour la fourniture de divers services professionnels afin de mener à terme l'élection 2017 selon l'option B pour un montant total de 299 218,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 novembre 2016, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-14400-419-07768	273 226,79 \$	Élections – Autres services professionnels et administratifs
04-13493	13 012,35 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	12 979,82 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-31

SOUSSION 2016 SI 278 - FOURNITURE DE LICENCES DE PRISE DE COPIE POUR ENTREPOSAGE NUMÉRIQUE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Service informatique DL, 438, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour la fourniture de licences de prise de copie pour entreposage numérique, pour un montant total de 85 426,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 novembre 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16004-002-07779	31 825,47 \$	Projet numéro 64 – Mettre en place les sites de relève
18-15034-002-07780	46 026,47 \$	Maintien des infrastructures technologiques – Équipements
04-13493	3 698,80 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	3 875,98 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-32*

SUBVENTION DE 10 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DES BELLES-RIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE l'école des Belles-Rives prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école des Belles-Rives relève de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE l'école des Belles-Rives, par l'entremise de sa direction, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du surplus de l'ex-Ville de Gatineau, district électoral de la Rivière-Blanche, désire contribuer au projet d'aménagement de la cour de l'école des Belles-Rives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter de verser à la Commission scolaire des Draveurs une subvention de 10 000 \$ pour soutenir le projet d'aménagement de la cour de l'école des Belles-Rives provenant du surplus de l'ex-Ville de Gatineau, district électoral de la Rivière-Blanche;
- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Draveurs, à l'attention de monsieur Bernard Dufourd, directeur général, au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-692	10 000 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement – Équipements non capitalisables

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	10 000 \$		Surplus affecté – Équipements non capitalisables
02-79946-692		10 000 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement – Équipements non capitalisables

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-33

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS BELLEVUE-NORD - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents Bellevue-Nord, un organisme à but non lucratif, désire diffuser de l'information par l'entremise de babillards situés dans les parcs Irène et Roberval;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit accepter d'entretenir le panneau et de gérer les affichages selon les termes d'une entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine le protocole d'entente entre l'Association des résidents Bellevue-Nord et la Ville de Gatineau;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente entre la Ville de Gatineau et l'Association des résidents Bellevue-Nord.

Adoptée

CE-2017-34

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU, ET CE, AFIN D'AUTORISER CONSTRUCTION GMR ASSOCIÉS INC. À EFFECTUER DES TRAVAUX DE COULÉE DE BÉTON EN DEHORS DES HEURES PERMISES AU 219, AVENUE DU BOIS-FRANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction GMR Associés inc. a reçu le mandat de couler du béton dans le cadre de la nouvelle école primaire (034) de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais située au 219, avenue du Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soient, du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif, si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à l'entrepreneur Construction GMR Associés inc. d'effectuer des travaux de coulée de béton jusqu'à 23 h les 19 et 20 janvier 2017, à l'école en construction située au 219, avenue du Bois-Franc. Les dates mentionnées peuvent varier en fonction de la météo du moment. Essentiellement, deux soirées supplémentaires seront nécessaires pour ces travaux.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois de novembre 2016

CE-2017-35*

LEGS D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIQUE DE LA PART DE LOTO-QUÉBEC À LA VILLE DE GATINEAU ET ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LOTO-QUÉBEC POUR LA MISE EN VALEUR DES ŒUVRES D'ART DE LA COLLECTION PERMANENTE - 40 000 \$

CONSIDÉRANT QUE Loto-Québec souhaite offrir à la Ville de Gatineau un legs en art public d'un montant de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce legs a pour but de laisser une trace de la collaboration des dernières années entre Loto-Québec et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera réalisé spécifiquement pour la communauté à la suite d'un processus de consultation orchestré par Loto-Québec en collaboration avec la Ville de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre d'art sélectionnée par un jury deviendra une propriété de la Ville de Gatineau et que l'entretien sera sous la responsabilité du Service des arts, de la culture et des lettres;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de legs ont été réalisés avec succès dans les municipalités suivantes : Sherbrooke, St-Jérôme, Jonquière, Rouyn-Noranda et St-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres possède une expertise permettant de mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT QU'en plus du projet de legs, le Service des arts, de la culture et des lettres et Loto-Québec désirent mettre en valeur les œuvres de la Collection permanente à l'intérieur du Complexe du Casino du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE le commissaire Jean-François Belisle conçoit présentement un parcours artistique au Complexe du Casino du Lac-Leamy en collaboration avec la Banque d'art du Canada pour 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Collection permanente bénéficiera d'une grande visibilité grâce au lieu d'exposition et saura rayonner auprès de ces deux collections prestigieuses :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le legs de Loto-Québec d'un montant de 40 000 \$ pour la réalisation d'une œuvre d'art publique sur le territoire de la ville de Gatineau;

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à réaliser les démarches pour la réalisation d'un legs en art public allant de la mise sur pied des deux comités de projet à la présentation du lauréat au conseil municipal;
- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à collaborer avec monsieur Jean-François Belisle pour la sélection des œuvres d'art de la Collection permanente qui seront mises en valeur au Complexe du Casino du Lac-Leamy et à évaluer le budget d'encadrement nécessaire;
- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à préparer l'entente de partenariat entre Loto-Québec et la Ville de Gatineau pour l'exposition des œuvres d'art de la Collection permanente au Complexe du Casino du Lac-Leamy;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer la lettre d'entente, sur réception de celle-ci, pour le projet de legs ainsi que l'entente de partenariat entre Loto-Québec et la Ville de Gatineau pour l'exposition des œuvres d'art de la Collection permanente au Complexe du Casino du Lac-Leamy;
- de mandater la responsable de la collection permanente du Service des arts, de la culture et des lettres à agir comme représentante de la Ville de Gatineau auprès de Loto-Québec pour le projet de legs et le projet de mise en valeur de la collection permanente au Complexe du Casino du Lac-Leamy;
- de virer au budget 2017 du Service des arts, de la culture et des lettres la somme de 40 000 \$ représentant le legs de Loto-Québec pour une œuvre en art public.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-36

SUBVENTION DE 5 000 \$ - LOISIRS ST-JEAN-BOSCO - CARNAVAL ST-JEAN-BOSCO - 21 AU 29 JANVIER 2017 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de Loisirs St-Jean-Bosco, 33, rue du Chevalier-de-Rouville, Gatineau, Québec, J8Y 3C2, à titre de subvention pour le Carnaval St-Jean-Bosco qui se tiendra du 21 au 29 janvier 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	100 \$	Monsieur le conseiller Richard M. Bégin – District électoral de Deschênes – Aménagement – Subventions
02-79934-972	100 \$	Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement – Subventions
02-79935-972	3 000 \$	Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des- Trembles–Val-Tétreau – Aménagement – Subventions
02-79937-972	300 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond – Aménagement – Subventions
02-79938-972	500 \$	Madame la conseillère Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright – Aménagement – Subventions
02-79936-972	50 \$	Madame la conseillère Mireille Apollon – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement – Subventions
02-79932-972	200 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement – Subventions
02-79943-972	200 \$	Monsieur le conseiller Daniel Champagne – District électoral du Versant – Aménagement – Subventions
02-79946-972	150 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement – Subventions
02-79947-972	200 \$	Monsieur le conseiller Marc Carrière – District électoral de Masson-Angers – Aménagement – Subventions
02-79941-972	200 \$	Madame la conseillère Myriam Nadeau – District électoral de Pointe-Gatineau – Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-37

SUBVENTION DE 10 000 \$ - AGENCE DE BASSIN VERSANT DES 7 - PROJET LA MOULE ZÉBRÉE : UNE MENACE QUI RESTE À QUANTIFIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de l'Agence de bassin versant des 7, à l'attention de monsieur Giorgio Vecco, 733, boulevard Saint-Joseph, bureau 430, Gatineau, Québec, J8Y 4B6, à titre de subvention pour le projet La moule zébrée : une menace qui reste à quantifier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	10 000 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-38

**MANDATER LA FIRME EXAMINE CONSULTANTS INC. À TITRE D'EXPERTS
DANS LE DOMAINE D'ANALYSE DES DONNÉES DE COÛTS DANS LE CADRE
DES RECOURS À INSTITUER EN MATIÈRE DE COLLUSION**

CONSIDÉRANT l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, le 24 mars 2015, de la Loi visant principalement la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics;

CONSIDÉRANT l'ensemble du travail d'analyse effectué par le Service des finances, Division de l'approvisionnement, par le Service des infrastructures et par les Services juridiques;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées par la firme KPMG à titre d'experts juricomptables;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Gatineau d'entreprendre l'ensemble des recours judiciaires appropriés afin de recouvrer toutes sommes injustement payées;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme Examine consultants inc. dans le domaine d'analyse sur les tendances des coûts de soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573 (4)b de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'un processus d'appel d'offres n'est pas obligatoire pour un contrat de services professionnels qui est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate la firme Examine consultants inc. à titre d'experts dans le domaine d'analyse des coûts provenant d'appels d'offres, pour un montant de 64 386\$, le tout dans le cadre des recours à instituer en matière de collusion.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12200-411-07782	58 793 \$	Affaires juridiques – Services professionnels et de génie
04-13493	2 800 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 793 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-39*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à une analyse de ses besoins opérationnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de police de la façon suivante :

- Rattacher administrativement le poste de chef de division, Soutien opérationnel (poste numéro POL-CAD-005 au plan d'effectifs des cadres) actuellement détenu par monsieur Éric Dinel, ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur adjoint, Opérations policières;
- Rattacher administrativement le poste de commis administratif (poste numéro POL-BLC-050 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Lise Anctil Tremblay, sous la gouverne du contrôleur;
- Rattacher administrativement le poste de technicien juridique (poste numéro POL-BLC-111 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu actuellement par monsieur Jean-Claude Nguyen, sous la gouverne de l'inspecteur-chef à l'éthique.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-40*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le poste de chargé de projets, Design urbain (poste numéro UDD-BLC-035) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de l'urbanisme et du développement durable de la façon suivante :

- Abolition du poste de chargé de projets, Design urbain (poste numéro UDD-BLC-035 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacant, situé à la classe 12 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Création d'un poste de coordonnateur de projets (poste numéro UDD-PRO-036 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de section, Planification des ressources.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-41

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME ANICK VAILLANCOURT À TITRE DE PRÉVENTIONNISTE - DIVISION DE LA PRÉVENTION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de préventionniste à la Division de la prévention du Service de sécurité incendie pour une période prévue du 8 août 2016 au 31 mars 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 7 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Anick Vaillancourt à titre de préventionniste à la Division de la prévention du Service de sécurité incendie pour une période prévue du 8 août 2016 au 31 mars 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 7 août 2017.

Le salaire de madame Anick Vaillancourt sera celui de la classe 8, échelon 3 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22300-132 – Prévention des incendies – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-42

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR FRANCIS LAVICTOIRE À TITRE DE TECHNICIEN, MÉCANIQUE DE BÂTIMENT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien, Mécanique de bâtiment à la Division des usines et traitement des eaux du Service de l'environnement pour une période prévue du 4 au 30 juin 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 22 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Francis Lavictoire à titre de technicien, Mécanique de bâtiment à la Division des usines et traitement des eaux du Service de l'environnement pour une période prévue du 4 au 30 juin 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 22 décembre 2017.

Le salaire de monsieur Francis Lavictoire sera celui de la classe 9, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41290-132 – Entretien des usines - Autres – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-43

REJET DE SOUMISSION - 2016 SP 118A - LOGICIEL DE GESTION DES TALENTS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 9 août 2016, un appel d'offres public pour un logiciel de gestion des talents;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'une soumission est non conforme alors que l'autre semble démontrer un impact important sur l'organisation au niveau du déploiement de la solution proposée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les deux soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2016 SP 118A.

Adoptée

CE-2017-44

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2240-03/15119

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue et à payer pour les services professionnels dans le dossier numéro 2240-03/15119 est au-delà de la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les représentations devant l'arbitre ont été faites et sont maintenant terminées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat de la firme Cain Lamarre, avocats et Lyse Tousignant inc., arbitrage de griefs et autorise le directeur du Service des ressources humaines à engager des frais d'honoraires professionnels supérieurs à 25 000 \$ dans le dossier numéro 2240-03/15119 jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-416 - Ressources humaines – Section des relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-45

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN LEBLANC À TITRE DE CHEF DE SECTION, CIVILE - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de section, Civile (poste numéro SAJ-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres) du Service des affaires juridiques, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Martin Leblanc au poste de chef de section, Civile (poste numéro SAJ-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres) du Service des affaires juridiques sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur Martin Leblanc est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Martin Leblanc sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Martin Leblanc est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-115 – Service des affaires juridiques – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-46

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARCO PILON À TITRE DE CHEF DE SERVICES ET PROJETS IMMOBILIERS - BUCKINGHAM ET MASSON-ANGERS - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de services et projets immobiliers - Buckingham et Masson-Angers (poste numéro UDD-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marco Pilon a occupé le poste de chef de services et projets immobiliers – Buckingham et Masson-Angers, anciennement appelé chef de division, Urbanisme – Secteurs de Buckingham et de Masson-Angers depuis le 10 août 2015, et ce, à la satisfaction du Service de l’urbanisme et du développement durable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Marco Pilon à titre de chef de services et projets immobiliers - Buckingham et Masson-Angers (poste numéro UDD-CAD-022 au plan d’effectifs des cadres) du Service de l’urbanisme et du développement durable sous la gouverne du directeur adjoint, Services de proximité et programmes.

Le salaire de monsieur Marco Pilon est établi à la classe 6, échelon 7 de l’échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Puisque monsieur Marco Pilon a occupé le poste de chef de services et projets immobiliers – Buckingham et Masson-Angers, la permanence est accordée dès l’adoption de la résolution.

Monsieur Marco Pilon est assujetti à l’ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l’organigramme du service en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61240-115 – Services et projets immobiliers – Buckingham et Masson-Angers – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 janvier 2017.

Adoptée

CE-2017-47

RUPTURE DU LIEN D’EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 105583

CONSIDÉRANT QUE l’employé numéro 105583 est absent de façon continue depuis le 1^{er} décembre 2014 et que son médecin traitant le considère inapte à exercer le travail pour lequel il avait été engagé par la Ville de Gatineau de façon permanente et qu’il recommande qu’une réorientation professionnelle soit entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l’employé est présentement en réorientation professionnelle par l’intermédiaire de notre assureur SSQ;

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2016, l’employé confirmait ses intentions de refuser la proposition de la Ville de Gatineau. Celle-ci lui offrait de procéder à une recherche d’emploi afin de lui trouver un poste dans un domaine, autre que celui qu’il exerçait, dans la mesure où il existait des postes disponibles pour lesquels il détenait les compétences requises :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d’emploi de l’employé numéro 105583.

Adoptée

CE-2017-48

FIN D’EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 111511

CONSIDÉRANT l’absence du travail de l’employé numéro 111511;

CONSIDÉRANT les démarches administratives entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent la conclusion d'abandon d'emploi :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 111511 rétroactivement au 8 décembre 2016.

Adoptée

CE-2017-49

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 113287

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés occasionnels le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 9.05 à l'effet qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lors d'un refus ou négligence d'accepter de reprendre le travail suite à une convocation de l'employeur à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 113287 n'a pas repris le travail lorsqu'exigé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de l'employé numéro 113287 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 113287.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif